greffe du Tribunal civil de Vienne, ayant une valeur estimée de onze mille six cent cinquante francs.

—

LOTISSEMENT
et
MISE A PRIX

—

Les immeubles ci-dessus désignés le cheptel et les immeubles par destination seront exposés aux enchères publiques en un seul lot, sur la mise à prix de *cinquante mille francs*, outre les charges.

Pour extrait :

Vienne, le neuf février mil neuf cent quatre.

Signé MORAND, avoué.

—

Mise à Prix : 50,000 Francs

Revenu brut : 3.500 Francs

—

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me MORAND, avoué, rédacteur du cahier des charges ; à Mes GUILLOT et BRESSE, avoués à Vienne, et à Me BOIRON, avoué à Lyon, rue de la Ferrandière, n° 21.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

—

Déclaration de Faillite

—

Par jugement du Tribunal de Commerce de Vienne, en date du vingt-quatre février mil neuf cent quatre le sieur CADIER - LEVASSEUR, fabricant de chapeaux, domicilié aux Roches-de-Condrieu, a été déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement à dater du dit jour.

M. VAGANAY, membre du Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Léopold VASSEROT-MERLE, arbitre de commerce à Vienne, a été désigné pour remplir les fonctions de syndic provisoire.

Pour extrait :

Vienne, le vingt-quatre février mil neuf cent quatre.

Le Greffier,
PERONNET.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

—

AVIS

—

Les créanciers de la faillite du sieur CADIER - LEVASSEUR, fabricant de chapeaux, domicilié aux Roches-de-Condrieu, sont invités à se rendre en ce greffe le *jeudi compté dix mars prochain*, à dix heures du matin, à l'effet de prendre connaissance de la faillite, délibérer sur le maintien du syndic définitif ainsi que sur l'utilité d'élire un ou deux contrôleurs.

Vienne, le vingt-quatre février mil neuf cent quatre.

Le Greffier.
PERONNET.

Vu par nous, Juge-commissaire,
J. VAGANAY.

Etude de Me Gabriel GUILLOT
licencié en droit
avoué à Vienne, place du Palais, 3
(succr de Me HILAIRE)

EXTRAIT DE JUGEMENT
DE
Séparation de Biens

—

Par jugement de défaut du Tribunal civil de Vienne, en date du vingt février mil neuf cent quatre, enregistré, la dame Emilie ABEL, sans profession, épouse de M. Jean-Baptiste CHAMPSIAUME, employé de commerce, domicilié à St-Jean-de-Bournay, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Me GUILLOT, avoué à Vienne, place du Palais, n° 3, occupait pour la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

Vienne, le vingt février mil neuf cent quatre.

Signé GUILLOT, avoué.

Etude de Me Philibert DURET
licencié en droit
avoué à Vienne, rue de la Chaîne, n° 3

—

EXTRAIT
de
Jugement de Divorce

—

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Vienne le treize février mil neuf cent quatre, enregistré,

Entre Jean LEPRIEUR, employé, domicilié à Vienne, assisté judiciairement par décision du bureau de Vienne en date du trois mars mil neuf cent trois,

Demandeur au principal et défendeur reconventionnellement, d'une part,

Et dame Valentine BOURNAS, repasseuse, épouse dudit Jean LEPRIEUR, domiciliée à Vienne, assistée judiciairement par décision du bureau de Vienne en date du deux mai mil neuf cent trois,

Défenderesse au principal et demanderesse reconventionnellement, d'autre part,

Il résulte que le divorce a été prononcé avec toutes ses conséquences légales aux torts et griefs réciproques des mariés LEPRIEUR-BOURNAS.

Me Philibert DURET, avoué près le Tribunal civil de Vienne, occupait pour Jean LEPRIEUR et Me PAJOT, avoué près le même tribunal occupait pour Valentine BOURNAS.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné, à Vienne le vingt-quatre février mil neuf cent quatre.

Signé, DURET, avoué.

Etude de Me L.-F. BRESSE
licencié en droit
avoué près le Tribunal civil de Vienne
y domicilié
12, boulevard de la République, 12

—

EXTRAIT DE DEMANDE
en
Séparation de Biens

—

Par exploit du ministère d'EPARVIER, huissier à Vienne, en date du vingt février mil neuf cent quatre enregistré, la dame Jeanne GENIN, épouse de M. Joseph JUVENET, négociant à Vienne, avec lequel elle demeure en cette ville, rue Pont-Evêque ; ledit Joseph JUVENET, actuellement en état de liquidation judiciaire, a formé contre ledit sieur Joseph JUVENET, son mari, et contre M. Léopold VASSEROT-MERLE, arbitre de commerce, demeurant à Vienne, rue Bozon, ès-qualités de liquidateur judiciaire dudit sieur Joseph JUVENET, nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal de commerce de Vienne le trente janvier mil neuf cent quatre, enregistré, sa demande en séparation de biens.

Me BRESSE, avoué près le Tribunal civil de Vienne, y demeurant, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation et continuera d'occuper pour elle.

Pour extrait certifié conforme par Me BRESSE, avoué soussigné.

Vienne, le vingt-deux février mil neuf cent quatre.

Pour extrait :

Signé, F. BRESSE, avoué.

Etude de Me VERRIÈRE, notaire
à St-Georges-d'Espéranche

VENTE MOBILIÈRE

Au FAYET, commune de Diémoz

au domicile de feu
M. Antoine GONIN, fermier
audit lieu

dimanche vingt-huit février mil neuf cent quatre

à une heure du soir

Consistant en :

Meubles et ustensiles de ménage ;

Une paire de bœufs, cinq vaches, cinq génisses, un taureau, un veau, chèvres, soixante-dix poules ;

Une mule et deux juments, dont l'une de six ans ;

Char-à-bancs, tombereaux, charrettes et accessoires ; harnais complets, jougs et accessoires ;

Charrues, herses, extirpateur, chariot à grains, rouleaux, râtelier pour brebis et échelles ;

Blé, avoine, foin et trèfle en grande quantité ;

Et un grand nombre d'outils et accessoires d'agriculture.

—

Vente au comptant.

Il sera perçu cinq centimes par franc et fraction de franc.

AVIS

—

M. VALENÇON Pierre-Michel, journalier à Vienne, a l'honneur d'informer le public qu'il ne reconnaîtra aucune dette contractée par sa femme, née Adeline MAMBRET, qui a quitté le domicile conjugal.

Etude de Me PERRAD Ernest
huissier-audiencier
à Vienne, 20, cours Romestang

—

Il sera procédé le *dimanche vingt-huit février courant*, à trois heures du soir, dans la commune des Côtes-d'Arey, sur la place du Marché public, par le ministère de Me PERRAD, à la vente d'objets mobilier et de bétail : moutons, vaches, bœufs e volailles, saisis au préjudice de Mme veuve CHEVALIER, cultivatrice aux Côtes-d'Arey.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère.

Etude de Me COTE, notaire
à Ste-Colombe

—

A LOUER à STE-COLOMBE
(PRÈS LA GARE)

MAISON BOURGEOISE

HUIT PIÈCES

Caves & Greniers — Avec Jardin

—

S'adresser à Me COTE, notaire

A LOUER DE SUITE
UNE

Maison de Campagne

composée de huit pièces

AVEC JARDIN CONTIGU

le tout clos de murs

situé à Ste-COLOMBE-lès-VIENNE

—

S'adresser à Me VENARD, ancien notaire, place St-Paul, n° 4, à Vienne

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE MALADIE

CAFÉ-RESTAURANT

Route de Leveau

Bien Achalandé — Bonne Clientèle

FACILITÉ DE PAIEMENT

—

S'adresser à M. BAUDRY, café-restaurant, à Leveau.